

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

LIOT Gérard
61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle
France

N° consultation du téléservice : 2021090901018THX
 Référence de l'exploitant : 2136073039. 213601RDT02
 N° d'affaire du déclarant : 2021-PRI EURE-COM
 Personne à contacter (déclarant) : Gérard LIOT
 Date de réception de la déclaration : 09/09/2021
 Commune principale des travaux : 16560 Aussac-Vadalle
 Adresse des travaux prévus : rue du prieuré Ravaud

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DE- PCH- POITOU- CHARENTES
 Personne à contacter : _____
 Numéro / Voie : 2 Boulevard Aristide Briand
 Lieu-dit / BP : _____
 Code Postal / Commune : 17305 ROCHEFORT
 Tél. : +33546883423 Fax : +33344625435

Eléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input checked="" type="checkbox"/> Plans joints :	Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. régl. mini (1):	Matériau réseau (1):
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	<u>Plans joints</u>	_____	_____	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>65</u> cm	_____ cm
		_____	_____			_____
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :	<input type="checkbox"/>	Date retenue d'un commun accord :	_____ à _____			
	ou	<input type="checkbox"/>	Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif) :	_____		
<input checked="" type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.						
<input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)						
<input checked="" type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)						

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr. Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : **Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'entreprise des travaux déclarés.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **Chapitre 3. 1, 6. 1 et 6. 2 du guide (Fascicule 2)**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"**

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0176614701**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : **SDIS de la Charente 0545393500**

Responsable du dossier

Nom : COI QUAUD Rosalie
 Désignation du service : _____
 Tél : +33 546823848

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : COI QUAUD Rosalie
 Signature : _____
 Date : 09/09/2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

Recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines**, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si vos travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

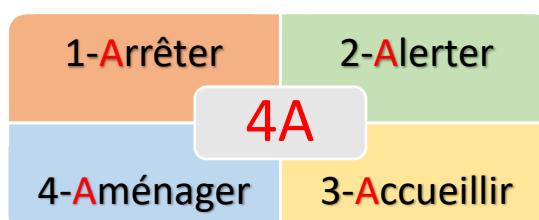
- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage exclusivement en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte (ex : portiques à proximité d'un réseau aérien)
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par Enedis.

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire sera réalisée pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

**En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et
appelez le 01 76 61 47 01**



Suppression du risque électrique et moyens de protection dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des 2 cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Réseaux fils isolés

➡ Interdiction de toucher

→ Risque d'altération de l'isolant

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT

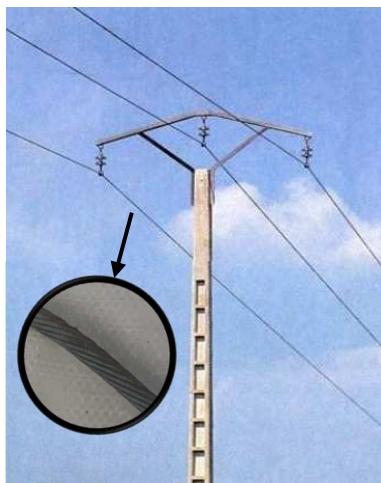


Réseaux fils nus

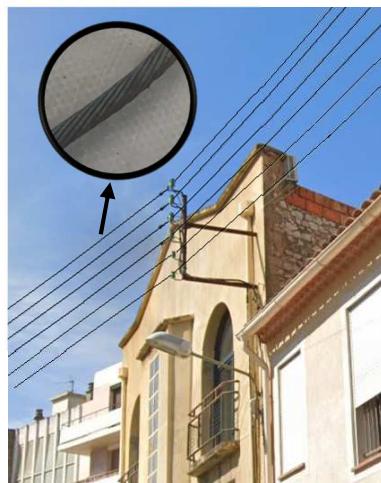
➡ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ risque d'arc électrique et d'électrocution

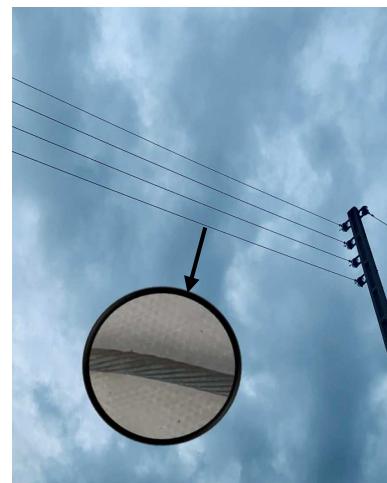
Réseau fils nus HTA



Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



La légende des plans d'ensemble Enedis

Postes électriques

-  Poste Source
-  Distribution Publique
-  Client HTA
-  Client HTA - Production
-  DP - Client HTA
-  DP - Client HTA - Production
-  DP - Production
-  Production
-  Répartition
-  Transformation HTA/HTA

Appareils de coupe aériens

-  IACM-Interrupteur non télécommandé
-  IAT-Interrupteur télécommandé
-  IACT-Interrupteur, Ouverture en creux de tension
-  Disjoncteur
-  Sectionneur
-  Parafoudre

Jonctions et connexions

-  Capuchon BT souterrain
-  Capuchon BT aérien
-  Remontées aéro-souterraines

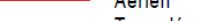
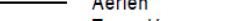
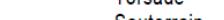
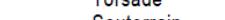
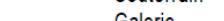
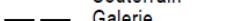
Emergences BT

-  Coupure
-  Fausse Coupure
-  Sectionnement
-  ADC
-  Boite de coupure
-  Boite de coupure 3 D
-  Boite de coupure 4 D
-  Boite coupe circuit
-  RM BT
-  Coupure rapide, En exploitation
-  Coupure rapide, Hors exploitation

Clients BT

-  Producteur BT

Les réseaux

BT en exploitation	BT hors exploitation	HTA en exploitation	HTA hors exploitation
 Aérien	 Aérien	 Aérien	 Aérien
 Torsadé	 Torsadé	 Torsadé	 Torsadé
 Souterrain	 Souterrain	 Souterrain	 Souterrain
		 Galerie	 Galerie

L'échelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

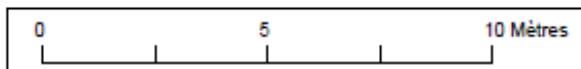
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans.
Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails 1/200^e : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'endommagement et d'électrisation des exécutants.

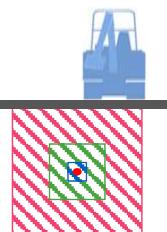
Version hors DR Paris

La légende des plans de détail Enedis

Ouvrages et classes de précision

	HTA	BT	Branchemen
Classe A Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m	Réseau HTA classe A Réseau HTA classe A inf. 	Réseau BT classe A Réseau BT classe A inf. 	Branchemen BT classe A
Classe B Incertitude maximale est supérieure à classe A et inf. ou égale à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe B Réseau HTA classe B inf. 	Réseau BT classe B Réseau BT classe B inf. 	Branchemen BT classe B
Classe C Incertitude maximale est supérieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)	Réseau HTA classe C Réseau HTA classe C inf. Tracé incertain 	Réseau BT classe C Réseau BT classe C Tracé incertain 	Branchemen BT classe C
Réseau abandonné	Réseau HTA Aban. 	Réseau BT Aban. 	Branchemen Aban
Fourreaux et protections	Fourreau plein HTA Fourreau plein BT Fourreau vide Fourreau 		

Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux



- Fusau d'incertitude classe A <= 50cm
- Fusau d'incertitude classe B <= 1m50
- Fusau d'incertitude classe C > 1m50



Attention !

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive dite « technique douce ».

Eléments composant les plans de détail

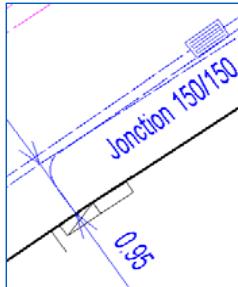


Affleurants et objets principaux

HTA	BT

Les cotations des plans de détails

Les **cotations** sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.



Certaines cotations sont dites « forcées », la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte**.

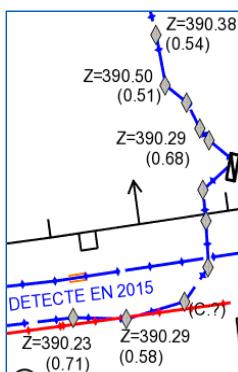
Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...) Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

Fond de plan vecteur	
Bâtimen	
Mur	
↑ Entrée sortante avec seuil	↑ Entrée sortante
(W) Poteau EDF	(W) Avaloir simple
(T) Poteau PTT	(T) Avaloir visitable
(E) Poteau EDF candélabre	(E) Grille d'avaloir
(LP) Poteau candélabre	(LP) Plaque d'égout
(W) Pylône EDF	(W) Plaque PTT simple
(O) Arbre	(O) Plaque PTT double



La profondeur / L'altimétrie

L'**altimétrie** est indiquée sur les plans par « z = ... » et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969).



La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.



Attention !

Le niveau du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.



La protection de chantier

Mode d'emploi et consignes de sécurité

Juin 2020

Qu'est-ce qu'une protection de chantier ?

Une protection de chantier est une prestation qui consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques exploitées par Enedis.

- Isolation du réseau nu BT (Basse Tension) par pose de matériels isolants
- Dégraftage de câbles de branchement ou de réseau sur façade
- Mise hors tension du réseau BT ou HTA (Haute Tension)

Tous les éléments sont remis à leur emplacement d'origine à la fin des travaux. Le réseau électrique, ou le branchement, n'est pas modifié, ni déplacé.

Comment demander une protection de chantier ?

Vous êtes un particulier, contactez votre fournisseur d'électricité qui nous fera parvenir la demande de prestation.

Vous êtes une entreprise ou une collectivité, vous pouvez contacter le service client Enedis au 09 70 83 29 70 choix 2.

Votre dossier est accepté et est pris en charge chez Enedis

1. Un technicien Enedis prend contact avec vous pour évaluer le risque et la solution technique. Une visite peut être nécessaire.
2. Un devis vous est adressé avec le descriptif des prestations à réaliser. Dans certains cas, la prestation est gratuite.
3. À réception de votre devis signé, nous prenons contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

Dans quels cas demander une protection de chantier ?

- ✓ Nettoyer une façade
- ✓ Faire des travaux sur une toiture
- ✓ Isolation par l'extérieur vous devrez fournir les dispositifs d'ancrage du câble adaptés aux matériaux utilisés



- ✓ Manœuvrer des engins mécaniques à proximité du réseau
- ✓ Installer un échafaudage



Démolir un bâtiment existant (avec ou sans reconstruction)

- ✗ Pour une demande de modification ou de suppression ou de branchement, contactez le service raccordement au 09 70 83 19 70
- ✗ Pour un déplacement d'ouvrage Enedis, contactez le 09 69 32 18 99



Construire un étage



- ✓ Si le réseau peut être mis à l'identique après vos travaux
- ✗ Si le réseau ne peut être remis à l'identique, une étude de déplacement d'ouvrage électrique est nécessaire, contactez le 09 69 32 18 99



Faire des travaux à proximité d'une ligne haute tension HTA

- ✓ Réalisable sous conditions, en fonction de l'étude technique et de la visite par une équipe spécialisée
- ✗ Une étude de déplacement de l'ouvrage électrique peut être nécessaire, contactez le 09 69 32 18 99



- ✓ Élaguer des arbres

Consignes de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes électriques (y compris un échafaudage).
- Ne pas dégrafer des câbles réseau ou de branchement.
- Ne pas déplacer les matériels isolants mis en place pour la protection d'un chantier.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins de 2 m), ou en contact direct avec un câble, même isolé.
- Ne jamais toucher une branche ou tout objet tombé sur une ligne.
- En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage au **09 726 750 + les 2 chiffres de votre département**.

Réglementation

Tous les travaux à proximité d'ouvrages ou de réseaux électriques doivent **obligatoirement** être déclarés auprès des exploitants concernés **au moins 15 jours avant le début des travaux**.

Il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT)

Rendez-vous sur :

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Retrouvez-nous sur internet



enedis.fr



enedis officiel



@enedis



enedis officiel

PRÉCISIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR

Cette demande est nécessaire pour obtenir une protection de chantier, elle peut être faite très en amont des travaux.
Elle ne se substitue pas à la rédaction d'une DT-DICT qui devra être envoyée auprès des différents concessionnaires de réseau au moins 15 jours avant le début des travaux.

A retourner dûment complétée par mail à drpch-cpa@enedis.fr, accompagnée obligatoirement :

- d'un plan de situation ou d'un plan cadastral
- de photos (environnement, branchement)

Si un tiers prend en charge les frais liés à la prestation, il devra nous retourner le devis signé. Merci de remplir le dernier cadre.

DEMANDEUR

Nom :

N° et nom de voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile :

Mail :

INTERLOCUTEUR TECHNIQUE

Nom :

Téléphone : Mail :

LOCALISATION DU CHANTIER

N° et nom de voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

PRÉCISIONS TECHNIQUES

Nature des travaux :	<input type="checkbox"/> Ravalement de façade	<input type="checkbox"/> Pose d'appareillage (antenne, parabole)	<input type="checkbox"/> Élagage
	<input type="checkbox"/> Isolation par l'extérieur	<input type="checkbox"/> Modification de la construction	
	<input type="checkbox"/> Travaux sur toiture	<input type="checkbox"/> Autre cas, à préciser :	

Moyens utilisés :	<input type="checkbox"/> Échafaudage	<input type="checkbox"/> Grue
	<input type="checkbox"/> Plateforme élévatrice	<input type="checkbox"/> Monte-chARGE sur échelle

Le stationnement dans la rue nécessite-t-il un arrêté de voirie ? Oui Non Ne sait pas

Date souhaitée de début des travaux : Fin des travaux :

Précisions éventuelles :

ADRESSE D'ENVOI DU DEVIS ET DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU DEMANDEUR)

Nom :

N° et nom de voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile :

Mail :

Plan de situation

**Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés.
En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.**

Les trois points affichés sur le présent plan de situation, sont également repérés sur les plans de réseaux souterrains associés.

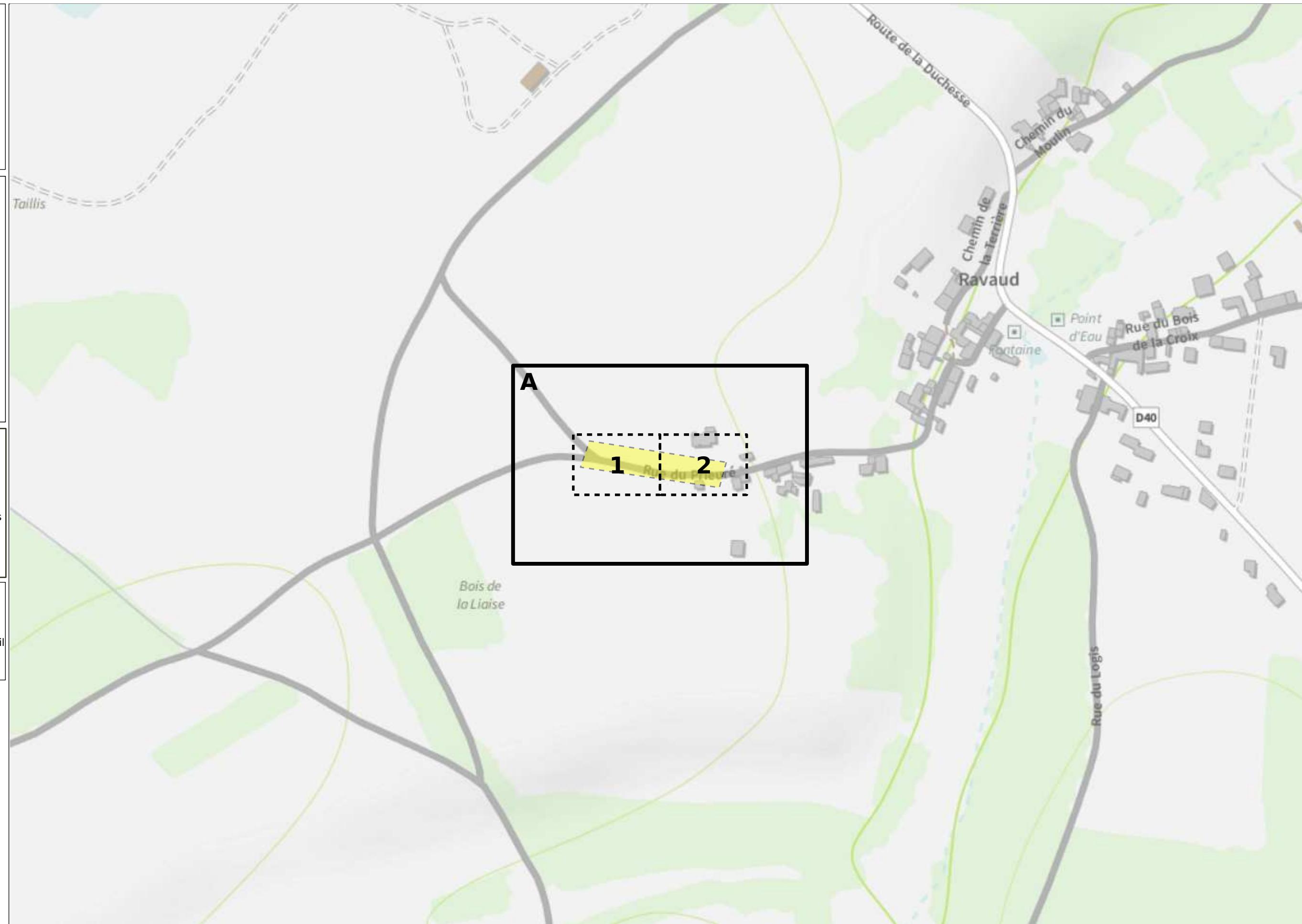
Attention leurs coordonnées sont fournies à titre indicatif. Le réseau doit être localisé à partir des côtes présentes et plus généralement en mesurant la distance entre le réseau et les éléments du fond de plan.

Coordonnées des 3 points

Exprimés en WGS84 (long,lat)
 PR1 : 0.219398;45.826697
 PR2 : 0.218451;45.826731
 PR3 : 0.218912;45.826674

- [Yellow Box] Emprise de vos travaux
- [Orange Box] Zone de Travaux Impactant le Sol
- [Pink Box] Projet de travaux Enedis
- [Blue Box] Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

- [Solid Line] Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
- [Dashed Line] Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
09/09/2021

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- **Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)**
- **Les réseaux souterrains**
leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans.



Réseau électrique

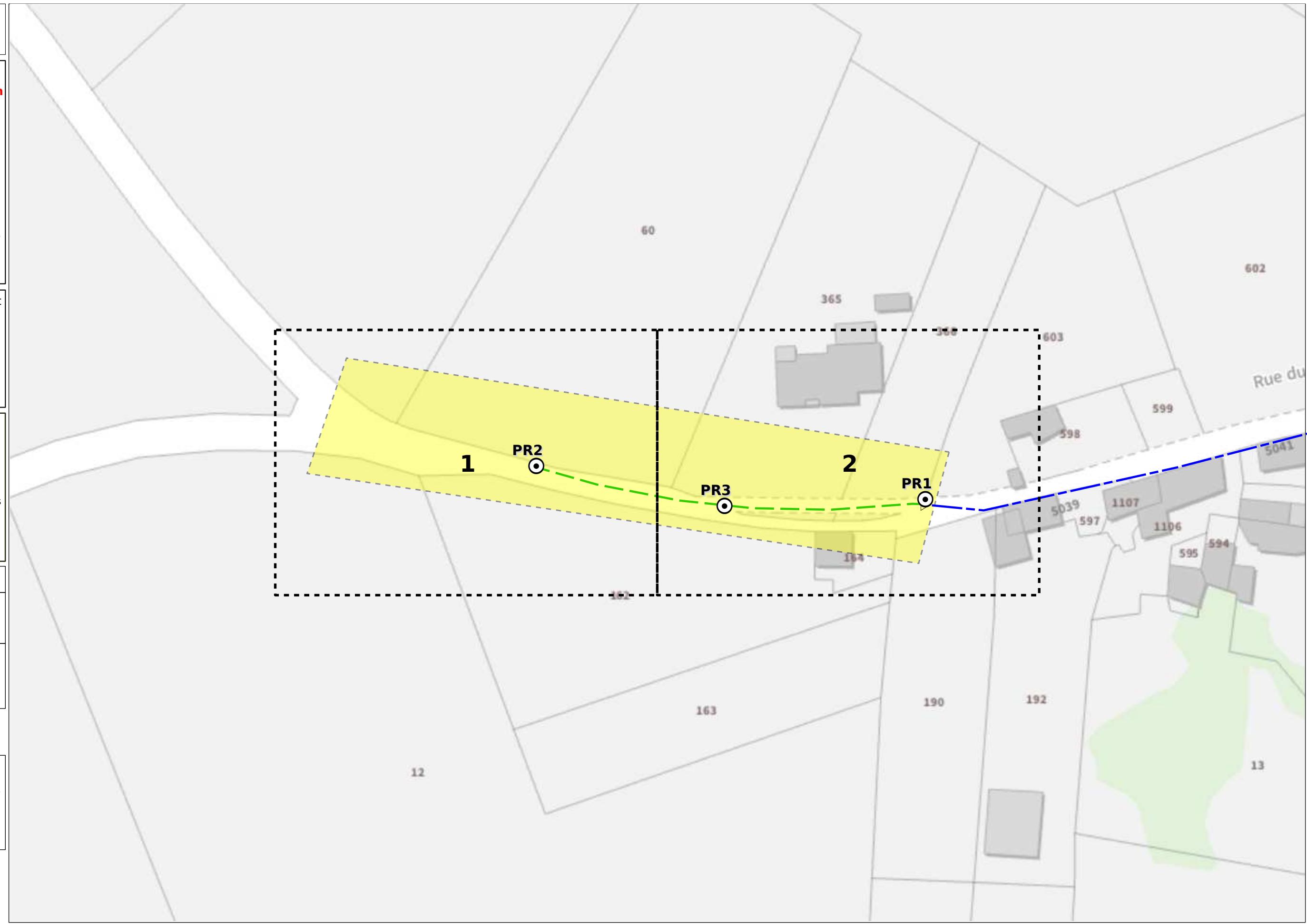
Aérien
Torsadé
Souterrain

A legend showing four categories of tunnels:

- Aérien**: Represented by a solid red line.
- Torsadé**: Represented by a dashed red line.
- Souterrain**: Represented by a dash-dot red line.
- Galerie**: Represented by a long-dashed red line.

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Plan d'ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE A



Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 1

Plan édité le :
09/09/2021

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.

Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.

3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).

4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
--------	--------------------------

A	
---	---

B	
---	---

C	
---	---

Classe	Réseau HTA
--------	------------

A	
---	---

B	
---	---

C	
---	---

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

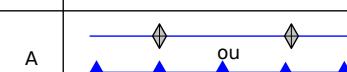


Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 2

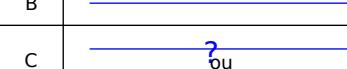
Plan édité le :
09/09/2021

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le niveling du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe Réseau BT et branchement

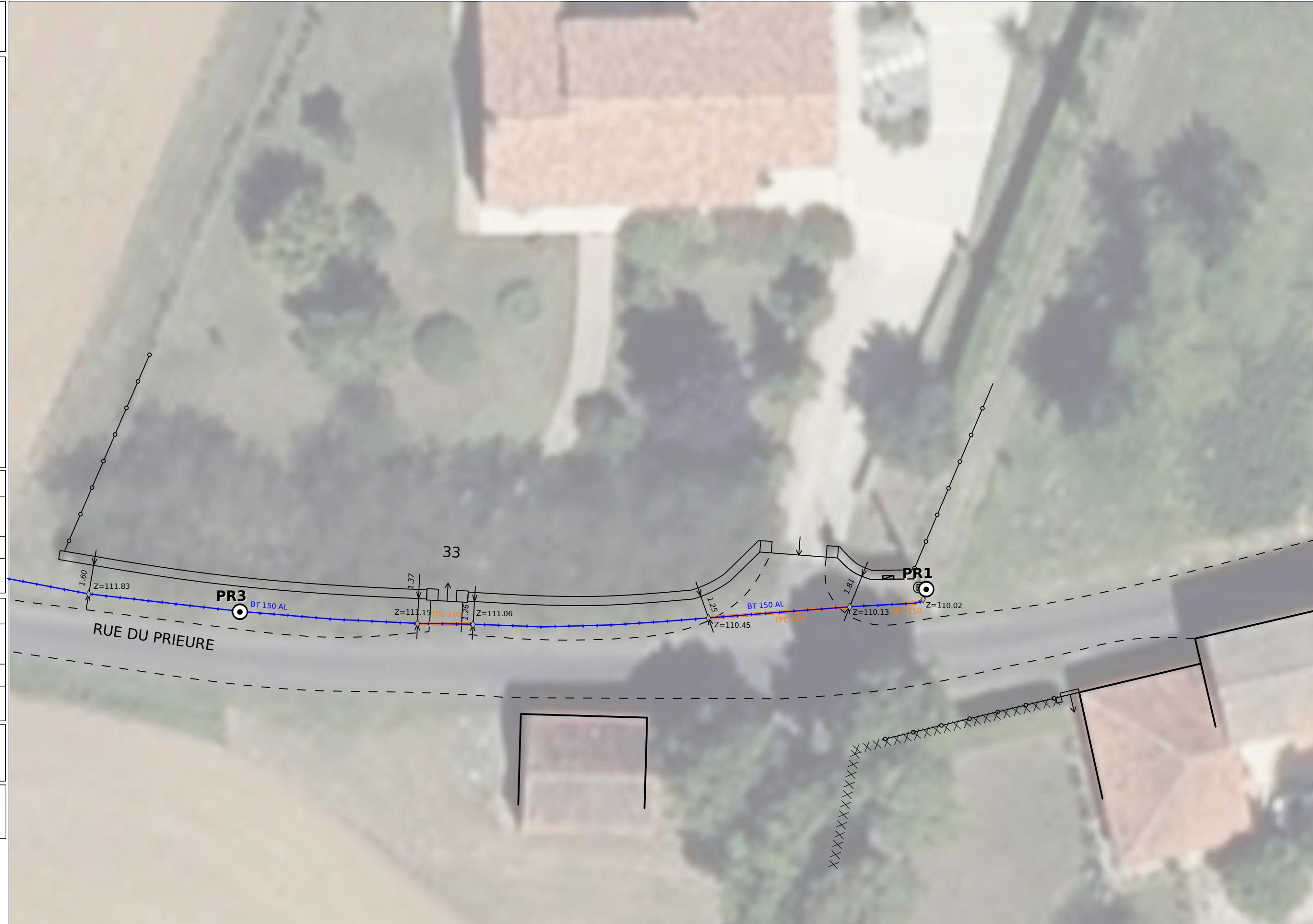


Classe Réseau HTA



Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



2 Boulevard Aristide BRIAND
17305 ROCHEFORT
France
Tél : +33546883423 Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2136073039.213601RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Responsable : COIQUAUD Rosalie

Tél : +33546823848

Date : 09/09/2021

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)